

**DÉLIBÉRATION N° 2024-116  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024**

Date de la convocation :	
<b>11 octobre 2024</b>	
Date de séance :	
<b>17 octobre 2024</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>18 octobre 2024</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	09
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

**L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre** à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	BUIILLARD Michel
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	TEATA Marcelino
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BORDET Patrick
PAVAOAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	CHING Francis
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

**OBJET :**

**RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "ACQUISITION D'UN PETIT VEHICULE TOUT-TERRAIN DESTINE AUX SECOURS A VICTIMES EN MILIEU PERILLEUX" ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AINSI QUE LE MARCHÉ Y AFFERENTS**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu l'avis technique de la direction de la protection civile N° HC/1171/CAB/DPC/cm du 11 juillet 2024 ;

Vu le rapport n° 2024-59 du 10 octobre 2024 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3<sup>e</sup> adjoint au maire délégué à la protection civile.

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

#### ADOPTE

**Article 1** : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération "Acquisition d'un petit véhicule tout-terrain destiné aux secours à victimes en milieu périlleux".

**Article 2** : L'opération est financée comme suit :

- Coût total	:	5 450 000 FCFP
- F.I.P 50 %	:	2 725 000 FCFP
- Fonds propres 50 %	:	2 725 000 FCFP

**Article 3** : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

**Article 4** : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

**Article 5** : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,*

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

**COMMUNE DE PAPEETE**

**RAPPORT N° 2024 – 59**

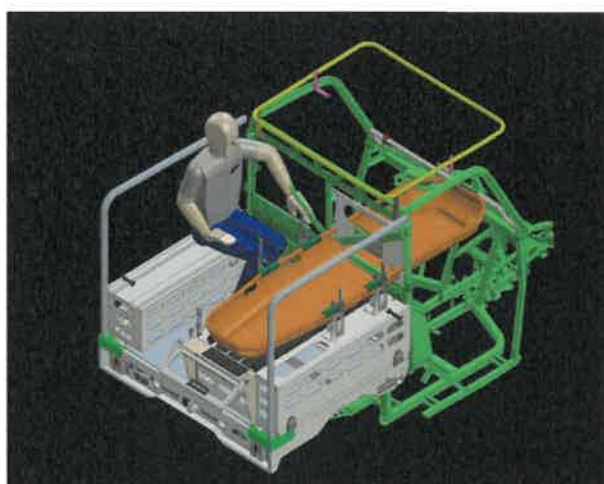
**relatif à un projet de délibération portant approbation  
du dossier technique et du plan de financement de l'opération  
"Acquisition d'un petit véhicule tout-terrain destiné aux secours à victimes en milieu périlleux"  
et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférents**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'acquisition d'un petit véhicule tout-terrain destiné aux secours des victimes en milieu périlleux vous est demandé. En effet, ce petit véhicule se déplace aisément hors des voies carrossables et fréquentées. Son hypermobilité et sa simplicité d'utilisation vont permettre au centre de secours de la commune de Papeete d'intervenir plus efficacement dans des zones difficiles d'accès. Il s'agira notamment de faciliter les recherches de personnes sur les hauteurs ou au fond des vallées, avec passage de gué ou traversée de pont.

Ce véhicule sera spécialement aménagé pour embarquer une barquette de sauvetage. Il sera équipé d'une bouteille d'oxygène, d'un siège pour un secouriste accompagnant, d'un avertisseur sonore pompier, d'un gyrophare et d'un crochet d'attelage mixte de couleur rouge frappé du logo de la commune de Papeete.

Le coût de ce véhicule est de 5,45 millions de francs CFP, financé pour moitié par le FIP et par la commune.



Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

Papeete, le 10 octobre 2024

Le Rapporteur,  
René TEMEHARO  
3<sup>e</sup> adjoint au maire